

NEOLIFE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 10 381 932,64 euros
Siège social : 304 RN 6 – Bâtiment AVALON 2
69760 LIMONEST
753 030 790 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.

Le périmètre de notre Groupe est composé des sociétés suivantes :

- NEOLIFE, société consolidante,
- TECHLIFE,
- NEOCO.

NEOCO est une filiale à 100% de NEOLIFE.

TECHLIFE est détenue à hauteur de 89,11%.

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre examen ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

1.1 Activité

Après deux années de qualification technique des produits et de prescription (2013 et 2014), une première année de croissance des ventes (2015), et une année de consolidation (2016), 2017 marque une nouvelle étape pour NEOLIFE, vers un fort développement des ventes à la fois en France et à l'export.

En France

NEOLIFE a conclu de nombreux projets en diversifiant largement son activité :

- Auprès de nouveaux acteurs comme en récurrence, publics ou privés
- Tant en construction neuve qu'en rénovation (Travaux d'isolation Thermique par l'extérieur)
- Sur tous les types de destination : Logement individuels ou collectifs, immeubles tertiaires, centres commerciaux, usines et entrepôts, résidences étudiantes et Ehpad, esplanades etc...
- Sur une grande couverture nationale avec l'ouverture à de nouvelles villes (Toulouse, Bordeaux, Rouen, Nancy, Besançon, ...) et l'approfondissement de son activité sur des fiefs historiques (Lyon, Marseille, Bretagne...)

A titre d'exemple, NEOLIFE a participé à la construction :

- De l'Immeuble Ausone à Bordeaux (33) avec 500 m² de Cover 14 et Cover 30, prescrit par Partenaires Architectes
- De l'Immeuble Eclats de Vert à Rouen (76) avec 1100 m² de Cover 6 et 14, prescrit par AACD
- De l'Immeuble Castel Parc à Grenoble (38) avec 1000 m² de Cover 6, prescrit par Accelia
- De l'Immeuble Eden Parc à Annecy (74) avec 700 m² de Cover 6, prescrit par Vandendriessche Architectes
- Le lotissement Rang du Flier (62) avec 1400 m² de Cover 6
- Le lotissement Oxygène à Besançon (25) avec 800 m² de Clad 4 prescrit par SMCI
- Le siège de Trecobat à Toulouse (31) avec 600 m² de Clad 4 prescrit par Trecobat Constructeurs
- Le Centre commercial de Dommancy (74), avec 1600 m² de Cover 14 prescrit par Rossi Architectes
- Le centre commercial Intermarché de Vulbens (01) avec 800 m² de Cover 6 et 14 prescrit par CIA International
- L'esplanade de la ville de Saint-Gervais (74) avec 800 m² de terrasse Nature 14 prescrit par le bureau de construction de la ville.

A l'export, les efforts consentis durant 2 ans d'études de marché, de recherche de partenaires distributeurs et de prescription directe aboutissent enfin à des résultats significatifs.

En Europe, NEOLIFE a ciblé tous ses moyens sur :

- les pays où sa distribution était déjà structurée pour récolter rapidement de nombreux projets : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et la Hollande. A noter la réalisation du Musée de Aalen en Allemagne avec 1100 m² de Cover 14 prescrits sur les façades.
- l'ouverture du marché anglais avec la qualification d'un distributeur à Londres

Dans les Dom Tom, NEOLIFE voit naître les premiers grands projets suite à trois années de prescription.

- L'île de la Réunion : prescription sur un gymnase dans la plaine des palmistes (600 m² de Cover)
- La Guadeloupe : Deuxième tranche d'un projet de logements collectifs avec le 1^{er} bailleur de l'île, la Semsamar, Bureaux de Randya (400 m² de Clad 4)
- La Martinique : prescription pour le stade de Sainte Anne (700 m² de Clad 4)
- La Nouvelle Calédonie pour un lotissement avec plus de 400 m² de Clad

Dans les autres pays et régions du monde, NEOLIFE répond aux sollicitations sans pour autant investir de temps et de moyens. Cette application permet néanmoins de créer quelques opportunités d'affaires comme aux USA où NEOLIFE a été prescrit sur 3 maisons de la Sonoma Valley en Californie avec 250 m² de Clad 4 et 150 m² de terrasse Deck 30.

En termes de produits,

Le mix produits continue à privilégier très fortement les deux gammes de bardage CLAD et COVER qui représentent désormais 78% des ventes totales contre 71% en 2016. La prospection commerciale est clairement tournée sur les projets de façade, dont la prescription est difficile à « varier » par les concurrents. La gamme façade a été agrémentée par l'arrivée d'un nouveau profil « SPACE » qui vient créer une modénature assortie au bardage.

Les gammes de terrasses DECK et NATURE ne sont plus ciblées en prescription mais font l'objet de bonnes ventes additionnelles et tactiques.

En termes de R&D et de production,

Les efforts entamés en 2016 pour qualifier un nouveau compounder industriel a permis de considérablement renforcer le déploiement industriel de NEOLIFE avec :

- Une forte augmentation du capacitaire
- Une régularité de la qualité des matières premières
- L'affinement des formules incluant désormais des anti-oxydants contre la pollution acide des villes.

La qualité de ces compounds a permis de travailler en aval sur la qualification d'un nouveau partenaire industriel en extrusion. Son savoir-faire et sa capacité d'investissement promettent à NEOLIFE un fort développement de son capacitaire produit, notamment sur les lignes COVER et Deck qui lui sont confiées.

1.2 Opérations sur le capital social de NEOLIFE SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, plusieurs augmentations de capital ont été réalisées, soit par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital social, soit sur délégation de l'assemblée générale, pour un montant total de 1.884.663,48 euros. Elles sont détaillées ci-après :

Suivant décisions du directoire en date du 17 mars 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 16 janvier 2017, d'un montant de 19.600 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,60 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 30.000 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;
- augmentation de capital en date du 20 février 2017, d'un montant de 32.131,064 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,61 euro, de 81.967 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 49.999,87 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;

Suivant décisions du directoire en date du 27 avril 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 10 avril 2017 d'un montant nominal de 23.058,62 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0, 51 euro, de 58.823 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,73 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 21 avril 2017 d'un montant nominal de 30.744,95 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,51 euro, de 78.431 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,81 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 24 avril 2017 d'un montant nominal de 30.153,82 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0, 52 euro, de 76.923 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,96 euros,

résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 27 avril 2017 d'un montant nominal de 355.233, 93 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 906.209 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 906.209 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 362.483,60 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 13 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 13 juin 2017 avec suppression du droit préférentiel de souscription par apport en numéraire d'un montant de 301.255,35 euros par émission de 547. 737 actions ordinaires chacune, soit une augmentation du capital social en nominal de 214.712,90 euros et une prime d'émission de 86.542,45 euros ;
- augmentation de capital en date du 29 mai 2017 d'un montant nominal de 17.422,05 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 44.444 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 19.999,80 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 7 juin 2017 d'un montant nominal de 26.133,07 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 66.666 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 13 juin 2017 d'un montant nominal de 45.407, 71 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 115.836 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 115.836 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 46.334,40 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 30 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 15 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 20 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 21 juin 2017 d'un montant nominal de 86.048,31 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 219. 511 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 89.999,51 euros, résultant de la conversion de 9 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 juin 2017 d'un montant nominal de 77.527,80 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 197.775 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 197.775 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 79.110,00 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 26 juillet 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 143.745,22 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 366.697 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 366.697 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 146.678,80 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 30 octobre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 16 octobre 2017 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 19 octobre 2017 d'un montant nominal de 47.804,79 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 121.951 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,91 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 24 octobre 2017 d'un montant nominal de 66.926,55 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 170.731 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,71 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 26 octobre 2017 d'un montant nominal de 57.365,67 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 146.341 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,81 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 19.796,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 50.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.200,00 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 75.114,65 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 191.619 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 958.095 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 105.390,45 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 18 décembre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 7 novembre 2017 d'un montant nominal de 69.999,83 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 178.571 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,83 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 6 décembre 2017 d'un montant nominal de 683,26 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 121.951 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,55 euro, de 1.743 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 8.715 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 275,39 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 28 décembre 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 240.688 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 614.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 3.070.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 337.700 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2017 est fixé à 9.229.177,06 € et il est divisé en 23.527.478 actions.

1.3 Opérations sur le capital social de TECHLIFE SAS

Par Assemblée générale du 20 décembre 2017, la société Techlife a augmenté son capital social pour le porter de 313.250 euros à 613.250 euros. La société Neolife a participé à cette augmentation de capital qui a eu un effet relatif portant ainsi sa participation au capital de Techlife à 89,11%.

1.4 Mise en place d'un financement par émission d'Obligations à Durée Indéterminée Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existante avec BSA attachés (ODIRNANEBSA 2017) d'un montant maximum de 5 M€

Au cours de sa réunion en date du 28 décembre 2017, le directoire de NEOLIFE, sur autorisation du conseil de surveillance et faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2016 (placement privé), a approuvé le principe d'une émission d'ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 5.000.000 euros, et a délégué au Président du Directoire tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de 3 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés.

Il est précisé que l'émission de 7 Bons d'Emission additionnels, donnant chacun accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés, est conditionnée à l'expression d'un vote favorable des actionnaires de NEOLIFE sur une proposition de délégation de compétence en vue de décider ladite émission à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui sera réunie avant le 30 juin 2018.

L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 7.500.000 euros :

- 5.000.000 euros correspondant à la souscription de la totalité des ODIRNANE (soit un prix de souscription égal au montant nominal des ODIRNANE), et
- 2.500.000 euros correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

L'émission d'ODIRNANEBSA a ainsi été conclue le 29 décembre 2017 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Dans ce cadre, NEOLIFE a émis le 29 décembre 2017 3 Bons d'Emission d'ODIRNANE, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE d'un montant nominal de 10.000 euros chacune, assorties de BSA, au profit de cet Investisseur.

Sur requête de NEOLIFE, l'Investisseur a exercé le 29 décembre 2017 un premier Bon d'Emission composé de 50 ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 500.000 euros, constituant la première tranche du programme de financement.

Date de mise en place :	29/12/2017
Durée :	Indéterminée
Montant nominal de l'emprunt :	500 000€

Nombre d'ODIRNANE :	50
Nominal d'une ODIRNANE :	10 000€
Taux d'intérêt :	Néant
Parité de conversion :	voir ci-dessous
Nombre d'action max en cas de conversion :	1 250 000

Principales caractéristiques des ODIRNANE

Les ODIRNANE auront une valeur nominale de 10.000 euros chacune et seront souscrites à 100% de ladite valeur nominale.

Elles ne porteront pas d'intérêt, seront à durée indéterminée et ne seront remboursables, sauf en cas de remboursement anticipé et dans le cadre du remboursement des ODIRNANE en numéraire, qu'en cas de liquidation de la Société ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de la Société (soit le 1^{er} août 2111, sauf prorogation dans les conditions prévues par la législation applicable).

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (notamment le retrait de la cote de l'action NEOLIFE, l'annonce d'une prise de contrôle de la Société et la survenance d'un changement défavorable significatif), l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des ODIRNANE non converties, au pair.

Chaque ODIRNANE confèrera à son porteur la faculté, d'obtenir, au choix de la Société :

- (i) l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes, et/ou
- (ii) l'attribution d'un montant en numéraire à hauteur de tout ou partie du montant visé par la notice de conversion.

Si la Société choisit d'attribuer les actions nouvelles et/ou existantes, la parité de conversion sera déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuables au porteur d'ODIRNANE,
- « V_n » est la valeur nominale de l'ODIRNANE, soit 10.000 euros,
- « P » est le prix de conversion de l'ODIRNANE, soit 92,5% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant la période de 15 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion (et ne pouvant être inférieur (i) au prix d'émission plancher fixé par la résolution applicable et (ii) au prix de conversion minimum de 0,40 euro prévu dans le contrat).

Si la Société choisit de rembourser les ODIRNANE en numéraire, la parité de conversion sera déterminée selon la formule suivante : $V = (V_n / P) \times C$, où

- « V » est le pourcentage du montant converti visé par le remboursement en numéraire,
- « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société le jour de l'envoi d'une notice de conversion.

Les ODIRNANE, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Principales caractéristiques des BSA

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'ODIRNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 50% du montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des ODIRNANE.

Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « **Période d'Exercice des BSA** »). Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle NEOLIFE (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant la date d'envoi par la société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission des ODIRNANE desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant des BSA de la première tranche, le prix d'exercice est de 0,40€.

Les BSA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels le groupe NEOLIFE est confronté sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Alternext.

La Société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs

3. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

A la date du présent rapport, le Groupe a émis plusieurs valeurs mobilières donnant accès à terme au capital dont les caractéristiques au 31 décembre 2017 sont présentées ci-après :

Le détail des emprunts obligataires est présenté ci-dessous :

Emprunts obligataires convertibles	Nombre d'obligations	Valeur nominale d'une OC	Montant nominal de l'émission	Taux d'intérêt annuel / PNC	Périodicité de règlement des intérêts	Montant à rembourser	Nombre d'actions en cas de conversion totale	Date d'échéance maximum
OCA BSA 29/04/2014	399 436	1,50€	599 154€	6% / 4%	Timestrielle	599 154 €	1 198 308	30/04/18
Prime de non conversion OCABSA 2014						95 865€		
Total			599 154€			695 019€		

OCABSA – août 2016	20	10 000€	200 000€	-	-	-	510 20	-
ODIRNANEBSA – décembre 2017	50	10 000€	500 000€	-	-	-	1 250 000	-

Le nominal de ces 2 emprunts obligataires (soit 700 K euros) sont présentés en autres fonds propres dans les comptes consolidés. Ces derniers ont été totalement convertis à la date de ce rapport.

Les caractéristiques des BSA en circulation sont présentées ci-dessous :

Bons de Souscription d'Actions (BSA)	Nature	Nombre de BSA	Prix d'exercice	Nbr d'actions susceptibles de résulter d'un exercice total	BSA déjà exercés	BSA restant à exercer	Produit brut à résulter des l'intégralité des BSA encore en circulation €	Période d'exercice
BSA 2014 / Type A	1 BSA = 1 A	199 718	1,80€	199 718	143 333	56 385	101 493	Jusqu'au 30 avril 2018
BSA 2014 / Type B	1 BSA = 1 A	199 718	1,80€	199 718		199 718	359 492	Jusqu'au 30 avril 2018
BSA 2015	1 BSA = 1 A	6 003 640	0,40€	6 003 640	4 368 391	1 635 249	654 100	Jusqu'au 31/12/2020
BSA 2017	5 BSA = 1 A	21 677 022	0,55€	4 335 404	4 069 496	17 607 526	1 936 828	Jusqu'au 31/12/2022
BSA OCABSA T1/T2	1 BSA = 1 A	363 636	1,10€	363 636		363 636	400 000	29-août-16 / 60 mois
BSA OCABSA T3	1 BSA = 1 A	266 667	0,75€	266 667		266 667	200 000	20-mars-17 / 60 mois
BSA OCABSA T4/T5	1 BSA = 1 A	769 232	0,52€	769 232		769 232	400 001	12-oct-17 / 60 mois
BSA OCABSA T6	1 BSA = 1 A	454 546	0,44€	454 546		454 546	200 000	19-déc-17 / 60 mois
BSA ODIRNANE BSA T1	1 BSA = 1 A	625 000	0,40€	625 000		625 000	250 000	29-déc-17 / 60 mois
Total		30 559 179		13 217 561	8 581 220	21 977 959	4 501 914	

4. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION

4.1 Opérations sur le capital social de la société NEOLIFE

Suivant décisions du directoire en date du 31 janvier 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 39.999,68 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 102.040 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,68 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 12 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 125.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 50.000,00 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 9 janvier 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 11 janvier 2018 d'un montant nominal de 294.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 750.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 300.000,00 euros, résultant de la conversion de 30 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 22 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 117.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 120.000,00 euros, résultant de la conversion de 12 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 24.500,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 62.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 62.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 25.000,00 euros ; et
- augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 14.896,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 38.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 190.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.900,00 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 28 février 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 59.999,91 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.061 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,91 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 1er février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 14 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 20 février 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 28 février 2018 d'un montant nominal de 60.760,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 155.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 155.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 62.000,00 euros.

Ainsi, le capital social de la société NEOLIFE au 28 février 2018 est fixé à 10.381.932,64 € et il est divisé en 26.468.181 actions.

4.2 Suivi des contrats de financement par obligations

Le contrat d'OCABSA 2016 n'a pas fait l'objet de nouveau tirage. Au jour de l'arrêté des comptes, il reste une possibilité de tirage de 4 tranches de 20 OC chacune.

Concernant le contrat d'ODIRNANE 2017, les 2èmes et 3èmes tranches de 50 OC chacune ont été appelées respectivement le 12 janvier 2018 et le 12 mars 2018.

Ces 2 contrats font l'objet d'un suivi détaillé sur le site internet investisseurs de la Société.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que les activités des sociétés du Groupe en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé en moins de la charge d'impôt pour un montant de 234 K euros ;
- Les dépenses consacrées aux frais de développement de nos produits ont été activées pour un montant de 690 K euros, soit 10,7 % du chiffre d'affaires de la Société.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 302 K€
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 388 K€

Les produits commercialisés, notamment les gammes Outlife (bardage) et Sunlife (terrasse) sont issus du programme de recherche et développement de la Société.

La très grande majorité des dépenses 2017 ont été focalisées sur la recherche de nouveaux compounds et de recyclage des matériaux.

6. EVOLUTION PREVISIBLE DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La croissance 2018 sur les activités stratégiques, portées par Neolife SA, devrait pouvoir se maintenir à un taux élevé et suivre la même tendance que la croissance observée sur l'exercice 2017 (>50%).

Concernant l'activité prestation de service, moins stratégique, cette dernière devrait s'orienter à la baisse du fait du changement de mix du chiffre d'affaires.

Pour faire face à la forte croissance envisagée sur 2018, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures, notamment dans le process industriel, qui permettront très rapidement une augmentation de la rentabilité. Ainsi, une baisse de la marge brute est attendue au cours du 1^{er} trimestre 2018 avant une remontée sur les 3 trimestres suivants de l'exercice 2018.

7. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES

Le chiffre d'affaires net réalisé par le Groupe s'est élevé à 6 472 162 euros contre 4 169 483 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 55,23 %.

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 7 457 669 euros contre 4 902 040 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 52,13 %.

Après prise en compte des charges d'exploitation s'élevant à -9 280 193 euros, le résultat d'exploitation est déficitaire de 1 822 524 euros contre 1 714 325 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire de 148 767 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel positif de 14 495 euros, et de l'impact d'une charge d'impôt sur les bénéfices s'élevant à 187 365 euros, le résultat d'ensemble consolidé se solde par un résultat déficitaire de 2 146 047 euros, réparti en résultat de groupe pour -2 123 362 euros et en intérêts minoritaires pour -22 686 euros.

Le total du bilan s'élève à 5 828 715 euros et les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 1 102 039 euros (et 1 802 039 euros en tenant compte des autres fonds propres).

8. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	31-déc-17 12 mois Audités	31-déc-16 12 mois Audités
Chiffre d'affaires	6 472	4 169
Chiffre d'affaires économiques	4 418	2 949
Total produits d'exploitation	7 458	4 902
Charges d'exploitation	(9 280)	(6 616)
Résultat d'exploitation	(1 823)	(1 714)
Résultat financier	(149)	(146)
Résultat courant des sociétés intégrées	(1 971)	(1 860)
Impôt sur les résultats	(187)	(1 375)
Résultat net (part du Groupe)	(2 123)	(3 135)

8.1 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du groupe

NEOLIFE conçoit et commercialise des éléments de construction répondant aux exigences du secteur de l'écoconstruction dont elle externalise la production du matériau de base et des produits finis auprès de sous-traitants.

8.1.1 Chiffre d'affaires

Il provient :

- de la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est généré par la livraison des produits ; et
- de la vente de prestations de services relatifs à la pose de ces éléments dont la reconnaissance en revenu est générée en fonction de l'avancement des prestations.

En outre, la Société comptabilise en chiffre d'affaires la vente de compound (matériau de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profilés. Cette comptabilisation, reflétant la réalité juridique, conduit cependant la Société à présenter un chiffre d'affaires retraité calculé comme indiqué ci-dessous lequel correspond au chiffre d'affaires économique du Groupe.

Données consolidées (en K€)	2017	2016
Chiffre d'affaires comptable	6 472	4 169
Ventes de compounds entrant dans le coût de production	(2 054)	(1 220)
Chiffre d'affaires économique	4 418	2 949

8.1.2 Autres produits d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée relative à l'activation des dépenses de R&D et du produit de Crédit Impôt Recherche classé en subvention d'exploitation.

8.1.3 Les programmes de Recherche et Développement

Le Groupe consacre ses travaux de R&D à la conception d'un matériau de base innovant et à ses processus de fabrication. Le montant consacré à la R&D impacte le résultat d'exploitation à travers des dotations aux amortissements dans la mesure où les frais engagés sur l'exercice font l'objet d'une activation dès lors qu'ils remplissent les critères exigés par la réglementation comptable. A défaut, les dépenses de R&D concernées demeurent comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Dans les comptes présentés, les frais de R&D ont été activés pour un montant brut cumulé de 2 543 K€, ces derniers ayant donné lieu à des dotations aux amortissements cumulées pour un montant de 1 048 K€. Si ces frais n'avaient pas été activés, le résultat d'exploitation du Groupe aurait été impacté négativement à hauteur de 1 495 K€ (montant cumulé)

Les dépenses activées puis amorties sur 5 ans comprennent à la fois des dépenses de personnel et des frais de prestations de R&D menées par des tiers.

8.1.4 Coût des moules

La production des éléments de construction requiert une étape d'extrusion réalisée par des sous-traitants à partir du matériau de base qu'ils achètent au Groupe et des moules d'extrusion qui leur sont mis à disposition par le Groupe. Ces moules restent la propriété du Groupe et sont comptabilisés en investissements corporels.

8.1.5 Recours à la sous-traitance

Ayant fait le choix de ne pas disposer d'un outil de production intégré, le Groupe recourt à la sous-traitance, d'une part pour produire le matériau de base issu de ses travaux de R&D (le compound Vesta) et d'autre part, pour usiner les produits finis à partir de la technologie dite d'extrusion réalisée à partir de moules mis à disposition par le Groupe. Ces deux natures de dépenses constituent les deux principaux composants des achats consommés et impactent directement la marge brute.

Certaines prestations de R&D peuvent également être confiées à des tiers en matière notamment de réalisations de tests auprès des organismes certificateurs. Ces charges sont activées et amorties sur 5 ans.

8.1.6 Dépenses commerciales

Créée il y a tout juste 5 ans, le Groupe consacre un budget significatif à son développement commercial. Ces dépenses prennent la forme de dépenses de personnel mais également de frais de participation à des salons ou encore à des actions marketing afin de rendre plus visible la marque.

8.1.7 Résultat financier

Parmi les sources de financement utilisées par le Groupe figurent des emprunts convertibles en actions. La charge financière de ces emprunts constitue une des principales charges financières du Groupe de même que la dotation sur amortissement de la prime de non conversion de ces emprunts.

8.1.8 Impôt sur les bénéfices

Le Groupe étant encore déficitaire, aucune charge d'impôt n'est constatée.

En revanche, le Groupe constate des impôts différés à l'actif (IDA) du bilan pouvant impacter le compte de résultat.

Ainsi, à la clôture 2015, le Groupe avait comptabilisé 2 022 K€ d'IDA relatifs aux déficits fiscaux des entités du Groupe.

Les résultats ayant été déficitaires au cours des deux derniers exercices, la Société a décidé de ne pas maintenir à la clôture 2016 ses IDA liés aux reports déficitaires des exercices antérieurs et a ainsi comptabilisé une charge d'impôt d'un montant de (2 022) K€.

La charge d'impôt nette sur 2016 s'élevait à (1 375) K€ et comprenait, outre la reprise des IDA liés aux reports déficitaires des exercices précédents, un produit d'impôt d'un montant de 716 K€ relatif à l'annulation en consolidation d'une plus-value interne d'apport des brevets.

La charge d'impôt sur 2017 pour (187) K€ est principalement imputable aux modifications futures du taux d'impôt sur les sociétés.

Les reports déficitaires non reconnus en impôt différé à l'actif du bilan s'élèvent à 8.031 K€ au 31 décembre 2017.

8.2 Commentaires sur le compte de résultat des deux derniers exercices

Les agrégats clés dégagés au cours de la période présentée sont les suivants :

En K€	2017	2016	Variation en %
Chiffre d'affaires	6 472	4 169	55,23
Autres produits d'exploitation	986	723	36,37
Marge brute ⁽¹⁾	1 331	912	45,94
Marge brute retraitée ⁽²⁾	1 707	1 248	36,78
EBITDA ⁽³⁾	(1 136)	(1 237)	8,16
Résultat d'exploitation	(1 823)	(1 714)	-6,36
Résultat net (part du Groupe)	(2 123)	(3 135)	32,28

(1) La marge brute se définit telle que : chiffre d'affaires – achats consommés

(2) La marge brute retraitée se définit telle que : chiffre d'affaires – achats consommés (hors achats d'études et de prestations)

(3) L'EBITDA se définit tel : résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions et impôts et taxes

8.2.1 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est passé de 4 169 K€ en 2016 à 6 472 K€ en 2017 en progression de 55%. En retraitant le chiffre d'affaires des ventes de compound aux sous-traitants en charge de l'extrusion des produits finis, le chiffre d'affaires économique s'établit à 4 418 K€ en 2017 en progression de 50 % par rapport à 2016 où les ventes ont atteint 2 949 K€.

CA consolidé par nature de revenus	2017		2016	
	En K€	En %	En K€	En %
Neofibres (compound)	2 054	32%	1 220	29%
Neolife Business (Eléments de construction)	3 642	56%	2 364	57%
Techlife (prestation de services)	776	12%	585	14%
Total chiffre d'affaires	6 472	100%	4 169	100%
(Vente de compound destiné à la production)	(2 054)		(1 220)	
Chiffre d'affaires économique	4 418		2 949	

a. Analyse par nature de revenus

La vente de produits finis représente une part prépondérante du chiffre d'affaires économique. Cette contribution s'établit à plus de 82% en 2017 contre près de 80% en 2016 compte-tenu d'une montée en puissance des ventes d'éléments de construction de près de 54% sur la période alors que la progression des ventes de prestations de services est moindre avec une hausse de 33%.

Concernant les seuls produits finis, la répartition par gamme est la suivante :

Vente de produits finis	2017		2016	
	En K€	En %	En K€	En %
Eléments de construction	3 642	100%	2 364	100%
Dont Outlife (bardage)	2 847	78%	1 676	71%
Sunlife (terrasse)	566	16%	540	23%
Autre	229	6%	148	6%

Le poids de la gamme Outlife (78% des ventes d'éléments de construction en 2017 et 71% au titre de l'exercice 2016) s'explique par le succès de ces produits auprès des différents donneurs d'ordre et de manière générale par un marché aux volumes plus importants s'agissant de revêtement de façades alors que la gamme Sunlife concerne des revêtements de terrasses. Le ralentissement de la progression des ventes de cette dernière sur 2017 (+5%) est imputable à la réorientation des équipes de vente sur la prescription de la gamme Outlife (bardage) suite à l'obtention de l'Atex du CSTB.

Les ventes de compounds aux sous-traitants progressent de plus de 68% entre les exercices 2016 et 2017. Cette progression est cohérente avec l'évolution de la vente d'éléments de construction et la montée en puissance des nouveaux compounds plus performants.

b. Analyse géographique

Au stade de développement actuel du Groupe, le chiffre d'affaires économique du Groupe est essentiellement réalisé en France où les ventes s'établissent à 3 755 K€ en 2017 et 2 753 K€ en 2016. Néanmoins, la part export a plus que doublé et représente 15% du CA économique en 2017 contre 6,6% en 2016. Cette accélération s'explique par le repositionnement du responsable export sur les pays limitrophes à la France depuis 2 ans ce qui a permis de sélectionner les agents et distributeurs.

8.2.2 Analyse des autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	2017		2016		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
Production stockée	-	0%	-	0%	-	0%
Production immobilisée	691	70%	513	70%	178	35%
Subvention d'exploitation	234	24%	179	24%	55	31%
Transferts de charges	40	4%	41	6%	-1	-2%
Reprise / dépréciation sur actif	17	2%	-	0%	17	n.a.
Total autres produits d'exploitation	986	100%	733	100%	253	35%

La production immobilisée est composée de dépenses de R&D activées et constitue la principale composante des produits d'exploitation sur les périodes présentées.

Les subventions d'exploitation comprennent principalement le CIR. Le produit de CIR a été comptabilisé à hauteur de 234 K€ en 2017 contre 179K€ en 2016.

8.2.3 Analyse de la marge brute et de la marge brute retraitée

La marge brute diminue de 1,6 point sur la période analysée.

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	31-déc-17 12 mois Audités	31-déc-16 12 mois Audités
Chiffre d'affaires	6 472	4 169
- achats consommés	(5 141)	(3 257)
MARGE BRUTE ⁽¹⁾	1 331	912
Taux de marge brute sur chiffre d'affaires	20,57%	21,88%

Achats consommés hors achat d'études et de prestations	(4 765)	(2 921)
Marge brute retraitée ⁽²⁾	1 707	1 248
Taux de marge brute retraitée sur chiffre d'affaires	26,38%	29,94%

⁽¹⁾ La marge brute se définit telle que : chiffre d'affaires – achats consommés

⁽²⁾ La marge brute retraitée se définit telle que : chiffre d'affaires – achats consommés (hors achats d'études et de prestations)

A contrario de la marge brute des éléments de construction en amélioration, la diminution de la marge brute Groupe est imputable à la marge sur les ventes de compound consécutive à l'amélioration des qualités intrinsèques des compounds.

Après retraitement des achats d'études et de prestations (Cf. notamment la sous-traitance : coûts de la plateforme logistique et prestations de pose), la marge brute retraitée suit le même recul, passant de 29,9% au 31 décembre 2016, à 26,4% sur l'exercice 2017.

8.2.4 Analyse de l'EBITDA

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	31-déc-17 12 mois Audités	31-déc-16 12 mois Audités
Résultat d'exploitation	(1 823)	(1 714)
- Dotations aux amortissements et provisions	(655)	(453)
- Impôts et taxes	(31)	(24)
EBITDA ⁽¹⁾	(1 136)	(1 237)
Marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires	-17,55%	-29,67%

⁽¹⁾ L'EBITDA se définit tel que : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et provisions et impôts et taxes

La perte d'EBITDA est conforme à la vision stratégique du Groupe qui est de continuer à prendre des parts de marché, en satisfaisant au maximum tous ses clients et en préparant les fortes croissances à venir sur les années suivantes.

Les principales charges impactant l'EBITDA sont :

- les charges externes qui s'élèvent à (1 757 K€) en 2017, en augmentation de +24,4% (+345 K€) par rapport à 2016 ; hormis la hausse de certaines charges variables (transport par exemple) qui sont corrélées à l'augmentation de l'activité, l'EBITDA est impacté négativement par l'activité prestations de services et notamment la hausse de la charge des intérimaires (+72 K€) ;
- les charges de personnel qui s'élèvent à (1 696 K€) en 2017, en augmentation de +15,4%, soit +226 K€.

Ainsi, malgré la légère diminution de la marge brute, l'EBITDA est en augmentation de 100 K€. Cette amélioration reflète d'une façon générale la maîtrise des coûts opérationnels, le tout dans un exercice de grosse croissance.

8.2.5 Analyse du résultat d'exploitation

Sur la période présentée, la perte d'exploitation consolidée suit la même évolution que l'EBITDA dans la mesure où les dotations n'ont pas évolué de manière significative et suivent les investissements. Néanmoins, le résultat d'exploitation est impacté négativement sur 2017 par une dépréciation d'immobilisations incorporelles pour un montant de 84 K€. Ainsi, la perte d'exploitation consolidée s'établit à (1 823) K€ sur l'exercice 2017 contre (1 714) K€ sur l'exercice 2016.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à (529) K€ pour l'exercice 2017 contre (415) K€ sur 2016.

Elles portent principalement sur les frais activés de R&D à hauteur de (403) K€ et (281) K€ respectivement pour les exercices 2017 et 2016 ainsi que sur les filières (moules) pour respectivement (109) K€ et (116) K€ sur ces mêmes périodes.

8.2.6 Analyse de la formation du résultat net

A partir de l'évolution de la perte d'exploitation, la formation du résultat net se présente comme suit :

En K€	2017	2016
Résultat d'exploitation	(1 823)	(1 714)
Résultat financier	(149)	(146)
Résultat courant	(1 971)	(1 860)
Résultat exceptionnel	14	18
Impôts sur les résultats	(187)	(1 375)
Dot. amort. écarts d'acquisition	(2)	-
Résultat net consolidé	(2 146)	(3 217)
Résultat net (part du Groupe)	(2 123)	(3 135)

8.2.7 Analyse du résultat courant

Après prise en compte d'une perte financière nette de (149) K€ en 2017, contre (146) K€ en 2016, le résultat courant est négatif de (1 971) K€ en 2017 contre (1 860) K€ en 2016.

Cette perte financière nette est essentiellement imputable aux charges d'intérêts sur les emprunts bancaires et obligataires.

Les dotations sur provisions financières correspondent aux primes de non conversion des emprunts obligataires.

En K€	2017	2016
Gains de charge sur opérations financières	-	-
Autres produits financiers	0,2	4
Total produits financiers	0,2	4
Charges d'intérêts	(113)	(107)
Pertes de change sur opérations financières	-	-
Autres charges financières	-	(8)
Dot. Amort. Primes de rembt des obligations	(36)	(36)
Total charges financières	(149)	(150)
Résultat financier	(149)	(146)

8.2.8 Analyse du résultat net consolidé

Le résultat net consolidé constaté est une perte de (2 146) K€ au titre de l'exercice 2017 contre (3 217) K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte-tenu d'un résultat exceptionnel positif non significatif, la principale variation entre le résultat courant et le résultat net résulte de la comptabilisation d'une charge d'impôt pour un montant net de (187) K€ (charge d'impôt différé liée à la modification future du taux d'impôt sur les sociétés).

8.3 Commentaires sur le bilan

Au niveau du bilan, les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 1 102 K€ et représentent 18,9 % du total bilan (ou 1 802 K€, avec les autres fonds propres, soit 30,9% du bilan).

L'endettement financier net s'élève quant à lui à 1 551 K€ (disponibilités positives retranchées des dettes financières). Le ratio d'endettement s'élève à 141% (rapport entre l'endettement financier net et les capitaux propres part du groupe).

L'actif immobilisé représente 36% de l'actif et est principalement constitué des frais de R&D pour un montant net de 1 448 K€.

Le BFR s'élève à 487 K€ (soit 7,5% du CA) au 31 décembre 2017 contre 446 K€ (10,7% du CA) au 31 décembre 2016.

8.4 Commentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette de trésorerie du groupe s'est élevée à 304 K€ au titre de l'exercice 2017 et à (326) K€ au titre de l'exercice 2016. Les principales composantes de ces variations sont détaillées ci-après.

En K€	2017	2016
Flux nets de trésorerie lié à l'activité	(1 376)	(1 308)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(946)	(541)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	2 626	1 523
Variation de la trésorerie nette*	304	(326)
Trésorerie nette en fin d'exercice*	567	263

*La trésorerie nette s'entend des disponibilités à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires

8.4.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Le Groupe étant en phase d'investissements dans le développement de ses solutions innovantes en matière de construction, et n'ayant pas atteint le stade de la rentabilité, sur la période présentée, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont négatifs sur 2017 et 2016.

Dans un contexte de croissance de l'activité, le BFR est maîtrisé et impact la consommation de trésorerie de (42) K€.

En K€	2017	2016
Résultat net des sociétés consolidées	(2 146)	(3 217)
Amortissement et provisions (nets)	636	436
Elimination de la variation des impôts différés	176	1 376
Marge brute d'autofinancement	(1 334)	(1 405)
Variation du BFR à l'activité	(42)	99
<i>dont variation des créances d'exploitation</i>	(324)	464
<i>dont variation des stocks et encours</i>	(14)	(128)
<i>dont variation des dettes d'exploitation</i>	296	(237)
Reclassement	-	(2)
Flux nets de trésorerie lié à l'activité	(1 876)	(1 308)

8.4.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les opérations d'investissement pour les exercices 2017 et 2016 se sont soldées par une consommation nette de trésorerie à hauteur respectivement de 946 K€ et 541 K€.

L'essentiel des acquisitions d'immobilisations consiste dans l'activation de dépenses de R&D et les moules des éléments de construction, soit respectivement 690 K€ et 128 K€ en 2017 contre 513 K€ et 67 K€ en 2016.

En K€	2017	2016
Acquisition d'immobilisations	(959)	(505)
Cession d'immobilisations	13	6
Incidence des variations de périmètre		(42)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(946)	(541)

8.4.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement pour les exercices 2017 et 2016 s'élèvent respectivement à 2 626 K€ et 1 523 K€.

En K€	2017	2016
Emission d'emprunts	671	448
Remboursement d'emprunts	(723)	(362)
Augmentation de capital	2 678	1 437
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2 626	1 523

Le Groupe a émis 4 nouveaux emprunts :

- Un emprunt BPI pour un montant de 200 K€ en mars 2017
- Deux autres emprunts auprès de ses banques commerciales pour un montant total de 470 K€ en janvier 2017
- Un emprunt ODIRNANEBSA en décembre 2017 (Cf. §1.2) dont le solde à la clôture s'élève à 500 K€

Par ailleurs, l'emprunt OCA 2013 a été remboursé en décembre 2017 pour un montant de 300 K€.

9. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes consolidés soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

* *

*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire